Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251210-DEC2025_32-DE

Dinan

DECISION DU MAIRE N° 2025/ 32

OBJET : Acceptation d'un don en faveur des collections municipales

LE MAIRE DE LA VILLE DE DINAN,

VU,

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L 2212-2
- la délibération du Conseil Municipal n°9 du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- la convention de don d'œuvres en date du 15 octobre 2025, signée par le Maire de Dinan et M. Patrick LABIA,

CONSIDERANT que, par la convention en date du 15 octobre 2025, M. Patrick LABIA a décidé de donner à la Ville de Dinan une faïence réalisée par Yvonne Jean-Haffen

CONSIDERANT que ce don ne comporte ni charges ni conditions

CONSIDERANT que ce don est destiné à enrichir les collections du Musée Yvonne Jean-Haffen

DECIDE

ARTICLE 1 – D'accepter le don de l'œuvre qui suit :

1) JEAN-HAFFEN Yvonne, Famille bretonne (serre-livre), faïence polychromée (manufacture J. Henriot), 19 x 13 x 14 cm.

ARTICLE 2 – De verser ce don dans les collections du Musée Yvonne Jean-Haffen

ARTICLE 3 – D'inscrire cette œuvre dans l'inventaire des collections du Musée Yvonne Jean-Haffen

Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 10 décembre 2025,
Le Maire,
Didier LECHIEN

